



n° 10546

Mardi 26 juin 2012

Prélèvements et analyses à l'émission de substances dans l'atmosphère

Liste des laboratoires et organismes agréés

ARRÊTÉ DU 12 JUIN 2012

> Le Journal officiel du 26 juin 2012 a publié un arrêté daté du 12 juin 2012 qui dresse la liste des laboratoires ou organismes agréés pour effectuer les prélèvements et analyses à l'émission dans l'atmosphère des substances mentionnées ci-dessous :

Agréments 1a et 1b : prélèvement (1a) et quantification (1b) des poussières dans une veine

gazeuse.

Agrément 2 : prélèvement et analyse des composés organiques volatils totaux.

Agréments 3a et 3b : prélèvement (3a) et analyse (3b) de mercure (Hg).

Agréments 4a et 4b : prélèvement (4a) et analyse (4b) d'acide chlorhydrique (HCl).

Agréments 5a et 5b : prélèvement (5a) et analyse (5b) d'acide fluorhydrique (HF).

Agréments 6a et 6b : prélèvement (6a) et analyse (6b) de métaux lourds autres que le mercure

(arsenic, cadmium, chrome, cobalt, cuivre, manganèse, nickel, plomb,

antimoine, thallium, vanadium).

Agrément 7 : prélèvement de dioxines et furannes dans une veine gazeuse

(PCDD et PCDF).

Agrément 8 : analyse de la concentration en dioxines et furannes (PCDD et

PCDF).

Agréments 9a et 9b : prélèvement (9a) et analyse (9b) d'hydrocarbures aromatiques

polycycliques (HAP).

Agréments 10a et 10b : prélèvement (10a) et analyse (10b) du dioxyde de soufre (SO_2).

Agrément 11 : prélèvement et analyse des oxydes d'azote (NOx).

Agrément 12 : prélèvement et analyse du monoxyde de carbone (CO).

Agrément 13 : prélèvement et analyse de l'oxygène (O_2) . Agrément 14 : détermination de la vitesse et du débit-volume.

Agrément 15 : prélèvement et détermination de la teneur en vapeur d'eau.

Agrément 16 : prélèvement (a) et analyse (b) de l'ammoniac (NH₃).

> Figure ci-après le texte de l'arrêté du 12 juin 2012, qui abroge l'arrêté du 6 mars 2012 précédemment en vigueur.

Responsable de cette publication : Bertrand Guillerat

01 47 16 94 70

bertrand.guillerat@cpdp.org

212 avenue Paul Doumer - 92508 Rueil-Malmaison cedex France Tél. : 01 47 16 94 60 Fax : 01 47 08 10 57 www.cpdp.org